

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

ATTESTATION RELATIVE AUX COMPTES DE CORRESPONDANTS BANCAIRES POUR LES BANQUES ÉTRANGÈRES

[NUMÉRO DE CONTRÔLE DE L'OMB 1506-0043]

Les renseignements contenus dans la présente attestation sont jugés conformes aux articles 5318(j) et 5318(k) du titre 31 du United State Code, tels qu'ils ont été ajoutés au titre des articles 313 et 319(b) de la USA PATRIOT Act de 2001 (droit public des États-Unis 107-56).

Cette attestation doit être remplie par **toute banque étrangère** détenant un **compte de correspondant bancaire** auprès d'une banque ou d'un courtier ou d'un négociant en valeurs mobilières des États-Unis (une **institution financière couverte**, telle que définie au titre 31 1010.605(e) du Code of Federal Regulations). Les entités autres que les banques étrangères n'ont pas à remplir cette attestation.

Une **banque** étrangère est une banque constituée en vertu d'un droit étranger et située à l'extérieur des États-Unis (voir la définition au titre 31 1010.100(u) du Code of Federal Regulations). Une **banque** comprend des bureaux et des centres bancaires, de même que des agences de banques commerciales ou des sociétés de fiducie, des banques privées, des banques nationales, des institutions d'épargne, des coopératives d'épargne et de crédit et d'autres organisations à charte régies par le droit bancaire et supervisées par les contrôleurs bancaires d'un État quelconque (voir la définition au titre 31 1010.100(d) du Code of Federal Regulations).

Un **compte de correspondant bancaire** auprès d'une banque étrangère est un compte créé pour recevoir des dépôts d'une banque étrangère, pour effectuer des paiements ou tout autre décaissement au nom d'une banque étrangère ou pour gérer d'autres opérations financières liées à une banque étrangère.

Instructions spéciales pour les centres bancaires étrangers de banques américaines: Les centres bancaires et les bureaux d'une banque américaine situés à l'extérieur des États-Unis sont considérés comme une banque étrangère. Ces centres bancaires ou ces bureaux n'ont pas à remplir cette attestation pour ce qui est des comptes de correspondants bancaires auprès des centres bancaires et des bureaux américains de la même banque américaine.

Instructions spéciales pour couvrir plusieurs centres bancaires avec une seule attestation: Une banque étrangère peut remplir une seule attestation pour ses centres bancaires et ses bureaux situés à l'extérieur des États-Unis. L'attestation doit contenir une liste de tous les centres bancaires et bureaux qui sont couverts, de même que les renseignements requis à la section C pour **chaque** centre bancaire ou bureau qui détient un compte de correspondant bancaire auprès d'une institution financière couverte. Utiliser les feuilles en pièce jointe, au besoin.

A. L'institution financière soussignée, <u>BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE</u> <u>COMMERCE (CIBC)</u> (« banque étrangère ») atteste par les présentes ce qui suit :

В.	case.
	Cette attestation s'applique à tous les comptes établis pour la banque étrangère par les institutions financières couvertes.
	Cette attestation s'applique aux comptes de correspondants bancaires établis par (nom
	des institutions financières couvertes) pour la banque étrangère.
C.	Présence physique/société affiliée réglementée : Cocher une case et remplir les espaces vides.
	La banque étrangère maintient une présence physique dans un pays donné. Autrement dit : • La banque étrangère possède un établissement à l'adresse suivante : CIBC Square, 81 Bay St., Toronto, ON M5J 0E7; elle y emploie au moins une personne à temps plein et tient des dossiers d'exploitation relativement à ses activités bancaires. • L'adresse ci-dessus se trouve au CANADA, où la banque étrangère est autorisée à exercer des activités bancaires. • La banque étrangère peut faire l'objet d'une inspection par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'autorité bancaire ayant autorisé la banque étrangère à exercer des activités bancaires. La banque étrangère ne maintient de présence physique dans aucun pays, mais elle est une société affiliée réglementée. Autrement dit : • La banque étrangère est une société affiliée à une institution de dépôt, une coopérative d'épargne et de crédit ou une banque étrangère qui maintient une présence physique à l'adresse suivante : elle emploie à cet endroit au moins une personne à temps plein et tient des dossiers d'exploitation relativement à ses activités bancaires. • L'adresse indiquée ci-dessus se trouve (insérer le nom du pays), où l'institution de dépôt, la coopérative d'épargne et de crédit ou la banque étrangère est autorisée à exercer des activités bancaires. • La banque étrangère est soumise à la supervision de (insérer le nom de l'autorité bancaire), la même autorité bancaire qui réglemente
	l'institution de dépôt, la coopérative d'épargne et de crédit ou la banque étrangère. La banque étrangère ne maintient de présence physique dans aucun pays et n'est pas une société affiliée réglementée.

D.	Utilisation indirecte des comptes de correspondants bancaires : Cocher la case pour attester ce qui suit.
	Aucun compte de correspondant bancaire tenu par une institution financière couverte ne peut être utilisé pour fournir indirectement des services bancaires à certaines banques étrangères. La banque étrangèr atteste par la présente qu'elle n'utilise aucun compte de correspondant bancaire auprès d'une institution financière couverte pour fournir indirectement des services bancaires à une banque étrangère ne maintenant pas de présence physique dans un pays donné et n'étant pas une société affiliée réglementé
E.	Renseignements sur la propriété: Cocher la case 1 ou 2 ci-dessous, le cas échéant
	1. Le formulaire FR-Y-7 figure au dossier. La banque étrangère a remis à la Réserve fédérale le formulaire FR-Y-7 à jour et a inscrit ses renseignements sur la propriété à la section 4 de ce formulaire.
	2. Les actions de la banque étrangère sont cotées en bourse. Les actions cotées en bourse sont des actions négociées en bourse ou sur marché hors bourse organisé, réglementé par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, comme le précise l'article 3(a)(50) de la Securities Exchange Act of 1934 (Loi de 1934 sur les opérations de bourse) [titre 15 78c(a)(50) du United States Code].
	Si aucune des cases 1 ou 2 n'a été cochée à la section E, remplir la partie 3 cidessous, le cas échéant .
	3. La banque étrangère n'a pas de propriétaire , sous réserve des dispositions indiquées ci-après. Aux fins de la présente attestation, le terme « propriétaire » désigne toute personne qui, directement ou indirectement, (a) détient ou contrôle des valeurs mobilières avec droit de vote (toutes catégories confondues) ou tout autre intérêt avec droit de vote de la banque étrangère ou qui a le pouvoir de voter à 25 % pour de telles valeurs mobilières;

(b) contrôle de quelque manière que ce soit l'élection d'une majorité des directeurs (ou des personnes exerçant des fonctions similaires) de la banque étrangère. Aux fins de la présente attestation, (i) le terme « personne » désigne toute personne, banque, société par actions, société de personnes, société à responsabilité limitée ou toute autre entité juridique; (ii) les termes « valeurs mobilières avec droit de vote » ou « autres intérêts avec droit de vote » désignent des valeurs mobilières ou autres intérêts qui donnent droit au détenteur de voter pour un directeur ou de choisir des directeurs (ou des personnes exerçant des fonctions similaires); (iii) les membres d'une même famille² doivent être considérés comme une seule et même personne.

Nom	Adresse

F. Agent du traitement : Remplir ce qui suit.

La personne ou l'entité suivante : <u>avocat général associé ou avocat général (É.-U.)</u>, <u>Banque Canadienne Impériale de Commerce</u>, réside aux États-Unis à l'adresse suivante : <u>425 Lexington Avenue</u>, <u>3rd Floor</u>, <u>New York</u>, <u>NY</u>, <u>10017</u>, <u>et</u> est autorisée à accepter, au nom de la banque étrangère, la signification d'un acte de procédure du secrétaire au Trésor ou du secrétaire à la Justice des États-Unis en vertu de l'article 5318(k) du titre 31 du United States Code.

G. Généralités

La banque étrangère accepte par la présente d'aviser par écrit chaque institution financière couverte, auprès de laquelle elle détient un compte de correspondant bancaire, de tout changement dans les faits ou circonstances indiqués dans la présente attestation. L'avis doit être donné dans les 30 jours civils suivant un tel changement.

² Par « membre d'une même famille », on entend les parents, le conjoint ou la conjointe, les enfants, les frères et sœurs, les oncles, les tantes, les grands-parents, les petits-enfants, les cousins germains, les enfants du conjoint, les beaux-frères et belles-sœurs et les beaux-parents, de même que le conjoint ou la conjointe de l'une ou l'autre de ces personnes. Pour déterminer les titres de participation d'une même famille, il faut prendre en compte les valeurs mobilières avec droit de vote de tout membre de la famille. La banque étrangère reconnaît que chaque institution financière couverte, auprès de

laquelle elle détient un compte de correspondant bancaire, peut fournir une copie de cette attestation au secrétaire au Trésor et au secrétaire à la Justice des États-Unis. La banque étrangère reconnaît, en outre, que les déclarations contenues dans la présente attestation peuvent être transmises à un ou des départements ou organismes des États-Unis afin de répondre aux exigences gouvernementales de tels départements ou organismes.

Je, <u>Michael Donovan</u>, atteste que j'ai lu et compris la présente attestation, que les déclarations faites dans la présente attestation sont complètes et exactes et que je suis autorisé à signer la présente attestation au nom de la banque étrangère.

Michael Donovan

Chef, Lutte contre le blanchiment d'argent

Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)

Signé ce 27 jour de Mars l'an 2023

Reçu et révisé par :		
Nom : [Nom de l'institution	Titre : Pour :	
financière couverte] Date :		
[67 FR 60573, 26 sept. 2002]		

Avis relatif à la Loi sur la réduction des formalités administratives

La charge de travail liée à la tenue des dossiers publics pour cette collecte d'informations est estimée à 20 heures en moyenne par réponse, y compris le temps consacré à l'examen des instructions, à la recherche des sources de données existantes, à la collecte et à la conservation des données nécessaires, ainsi qu'à l'achèvement et à l'examen de la collecte de renseignements. Une agence ne peut pas mener ou parrainer une collecte de renseignements, et une personne n'est pas tenue d'y répondre, à moins qu'elle n'affiche un numéro de contrôle de l'OMB valide. Le numéro de contrôle de l'OMB pour cette collecte de renseignements est 1506-0043. Vous pouvez soumettre des commentaires concernant cette estimation de la charge de travail ou tout autre aspect de cette collecte d'informations, y compris des suggestions pour réduire cette charge, en appelant le FinCEN Resource Center au 800-767-2825 ou en écrivant à l'adresse frc@fincen.gov.Vous pouvez également nous envoyer vos commentaires par courrier à l'adresse suivante : Policy Division, Financial Crimes Enforcement Network, P.O. Box 39, Vienna, VA 22183. Veuillez indiquer 1506-0043 dans le corps du texte.



Appendix A - List of CIBC Foreign Branches

CIBC Foreign Branch	Address	Regulatory Bodies
	• 300 Madison Avenue, New York, NY, USA	Federal Reserve Bank of New York
Canadian Imperial Bank of Commerce, New York Branches	 425 Lexington Avenue, New York, NY, USA 	 Federal Reserve Bank of Chicago
D. unches		 New York State Department of Financial Services
Canadian Imperial Bank of		 Federal Reserve Bank of Chicago
Commerce, Chicago Branch	120 South LaSalle Street, Chicago, Illinois, USA	 Illinois Department of Financial and Professional Regulation
Canadian Imperial Bank of	150 Cl	 Financial Conduct Authority (FCA)
Commerce, London Branch	150 Cheapside, London, EC2V 6ET, England, UK	 Prudential Regulation Authority (PRA)
Canadian Imperial Bank of Commerce, Singapore Branch	One Raffles Place Office Tower 2 #12-61 Singapore 048616	 Monetary Authority of Singapore (MAS)
Canadian Imperial Bank of Commerce, Hong Kong	Suite 3602, Cheung Kong Center 2 Queen's Road Central, Hong Kong,	Hong Kong Monetary Authority (HKMA)
Branch	China	 Hong Kong Securities and Futures Commission (SFC)
Canadian Imperial Bank of Commerce, Sydney	Suite 4501,	Australian Prudential Regulation Authority (APRA)
Branch	Level 45, Gateway Building 1 Macquarie Place, Sydney NSW 2000	 Australian Securities and Investments Commission (ASIC)



Appendix B: List of CIBC Significant Subsidiaries

CIBC Subsidiary Name	Address	Regulatory Authority
CIBC Asset Management Inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Provincial and territorial securities commissions
CIBC BA Limited	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Not Applicable
CIBC Investor Services Inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC)
CIBC Life Insurance Company Limited	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI)
CIBC Mortgages Inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI)
CIBC Securities Inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Mutual Fund Dealers Association (MFDA); Provincial and territorial securities
CIBC Trust Corporation	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI)
CIBC World Markets Inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC)
CIBC Wood Gundy Financial Services Inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Provincial and territorial insurance broker regulators
CIBC Wood Gundy Financial Services (Quebec) Inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Autorite des marches financiers (Quebec)
INTRIA Items Inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto, Ontario, M5J 0E7 Canada	Not Applicable
CIBC Australia Ltd	Suite 4501, Level 45, 1 Macquarie Pl, Sydney NSW 2000 Australia	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)
CIBC Capital Markets (Europe) S.A.	K2 Dolce, Building D1, 2C Rue Albert Borschette, K2D1 Luxembourg- 1246, Luxembourg	Commission de Surveillance du Secteur Financier - CSSF
CIBC Cayman Holdings Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Not regulated by any banking authority

CIBC Subsidiary Name	Address	Regulatory Authority
CIBC Cayman Bank Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Cayman Islands Monetary Authority (CIMA)
CIBC Cayman Capital Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Not regulated by any banking authority
CIBC Cayman Reinsurance Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Cayman Islands Monetary Authority (CIMA) – Insurance Division
CIBC Investments (Cayman) Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Not regulated by any banking authority
FirstCaribbean International Bank Limited	Michael Mansoor Building, Warrens, St. Michael, Barbados	Central Bank of Barbados
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited	Suite 26, Level 19, Two International Finance Centre, 8 Finance Street, Central, Hong Kong	Not Applicable
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited	FirstCaribbean International Bank Financial Centre, Shirley Street, Nassau, Bahamas	Central Bank of the Bahamas
Sentry Insurance Brokers Ltd.	FirstCaribbean International Bank Financial Centre, Shirley Street, Nassau, Bahamas	Not Applicable
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited	Michael Mansoor Building, Warrens, St. Michael, Barbados	Central Bank of Barbados
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited	CIBC FirstCaribbean House 25 Main Street, PO Box 694, George Town, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands	Cayman Islands Monetary Authority (CIMA)
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N.V.	De Ruyterkade 61, Willemstad, Curaçao	Central Bank of Curacao and Sint Maarten
FirstCaribbean International Bank (Curacao) N.V.	De Ruyterkade 61, Willemstad, Curaçao	Central Bank of Curacao and Sint Maarten
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited	23 –27Knutsford, Boulevard, Kingston 5, Jamaica	Bank of Jamaica

CIBC Subsidiary Name	Address	Regulatory Authority
FirstCaribbean International Bank and Trust Company (Cayman) Limited	CIBC FirstCaribbean House 25 Main Street, PO Box 694, George Town, Grand Cayman KY1- 1107, Cayman Islands	Cayman Islands Monetary Authority
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited	74 Long Circular Road, Maraval, Trinidad and Tobago	Central Bank of Trinidad and Tobago Trinidad & Tobago
FirstCaribbean International Trust Company (Bahamas) Limited	Goodman's Bay Corporate Centre,West Bay Street, P.O. Box N- 3933, Nassau, The Bahamas	Central Bank of The Bahamas
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited	Michael Mansoor Building, Warrens, St. Michael, Barbados	Central Bank of Barbados
CIBC World Markets (Japan) Inc.	15F Roppongi Hills Mori Tower, 6-10- Roppongi, Minato-ku, Tokyo 106-6115 Japan	